



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2024

**Mission Locale
du Grand Nancy**

 Mission Locale
du Grand Nancy
GRAND EST

— Composition de l'équipe Mission Locale du Grand Nancy

HEL Sophie, Directrice Générale
BOUBEGRA Rachid, Directeur Général Adjoint

Responsables de secteurs

ATMANI YOUSSEFI Amel
LAUCUSSE Ghislain
NOGUEIRA Juliette
SIMON Sandrine
TEBINA ABDESATAR
VANTILLARD Jean-Charles

Moyens généraux

PIERRON Jean-Philippe, Responsable Administratif et Financier
PECHEUR Cyril, Assistant Financier
DALI Samira, Assistante de Direction
LEBOEUF Charles-Emmanuel, Responsable Informatique et Communication
JOUREAU Ambre, Assistante en Ressources Humaines

Appui administratif aux équipes

LEROY Nathalie

Chargé.es de projets

BACH Florence
GERTSCH Caroline
ZEDDAME Boukhalfa

Chargées d'accueil

DASILVA Julie
DITCHE Aurelie
ERAYDIN Yagmur
TORTINIERE Alix

Conseillère numérique

PIERRON Margot

Conseillers.ères

ARTHAUD-FRANCOIS Marine
AZANAI Rachid
BARBA Emmanuelle
BONNETIER Modestie
BOUHADJAR Asiya
BOULET Patricia
BREZILLON Julie
BROMBERGER Vincent
BURNOT Anne
CAUCHIE Ludovic
COUNILH Louise
DALI Fatma
DIDELOT Mélanie
DIDIER Lise
DIKI PARE Véronique
GERTSCH François
GILLE Maud
GUILLAUME Mattéa
HERIAT Jérémy
LADINE Stéphanie
LAOUER Ahmed
MARBEAU Sonia
MICCICHE Paola
MIFSUD Johanna
OLIVO Axelle
RICHAUDEAU Alexia
RINGENBACH Laurence
STORDEUR Patricia



— 1ère partie

Conjoncture et contexte local

Tissu économique important

Comptant environ 12 000 établissements et 134 000 emplois, le Grand Nancy est le second territoire intercommunal de la région Grand Est en termes d'activité économique. 63 % des emplois relèvent du secteur privé.

Activités non délocalisables

Le poids de l'économie présente une importante représentation dans le territoire, avec 75 % des emplois. Implantées de longue date dans le Grand Nancy, les activités présentes constituent donc un levier important de l'attractivité du territoire et sont relativement abritées de la concurrence internationale et forment, de ce fait, un pôle d'emploi majeur, stable et ancré sur le territoire.

Un taux de chômage stable

Taux de chômage 2024 (Source : Insee, taux de chômage localisé) : Le taux de chômage de la zone d'emploi de Nancy en 2024 est de 6,9 %, stable sur une année (entre T2 2023 et T2 2024). Le taux de chômage, à la même période, est de 7,1 % à Metz, 7,3 % à Strasbourg, 8,5 % à Mulhouse et 7,5 % à Epinal. Sur l'ensemble du Grand Est, le taux de chômage s'établit à 7,1 % de la population active (7,4 % en 2023), un peu au-dessus du taux de chômage en Meurthe-et-Moselle qui est de 7 %.

L'emploi salarié recule

Suivant la trajectoire de 2023, au 4^e trimestre 2024, le Grand Est perd près de 10 000 emplois salariés (-0,5 %). En Meurthe-et-Moselle la baisse est de 0,4 %. Cette baisse concerne à la fois l'emploi public et privé. Le nombre de salariés recule dans tous les secteurs d'activités et dans tous les départements de la région.

Pôle de formation important

Le territoire accueille chaque année plus de 50 000 étudiants, ce qui représente 1/4 des effectifs régionaux. L'offre de formation est riche et concentrée sur Nancy, plus encore que l'offre infra Bac. Le bassin profite en effet de l'un des pôles universitaires les plus importants du Grand Est.

La situation des jeunes

Alors que le nombre de demandeurs d'emploi cat. A (toutes tranches d'âge) a augmenté de + 0,5 % sur l'année 2024, chez les jeunes de moins de 25 ans la hausse est de + 1,8 % sur la même période. Ce taux est encore plus marqué chez les jeunes femmes puisqu'il atteint + 3,8 % (Source : France Travail).

Le chômage des jeunes s'explique aux changements conjoncturels de l'économie.

La Mission Locale du Grand Nancy est un outil de territoire inscrit dans les politiques de service public de l'emploi. Elle est, à ce titre, appelée à croiser les besoins locaux de la jeunesse et les dispositifs nationaux et régionaux d'insertion. Elle a pour missions :

- L'accueil, l'information et l'orientation des jeunes
- L'accompagnement des jeunes
- Le rapprochement avec le monde économique
- La levée des freins à l'emploi

ACCUEILLIR, INFORMER ET ORIENTER

Accueillir les jeunes

Ignorance de leurs droits, défiance à l'égard des institutions, manque d'envie, mauvaises expériences et découragement, méconnaissance des mécanismes de recours, de nombreux jeunes (18 à 30 ans) sont surexposés aux difficultés dans leurs trajectoires d'insertion sociale et professionnelle. Repérer les jeunes, établir un lien de confiance avec eux et les raccrocher à une offre d'accompagnement, nécessite un grand investissement des professionnels, une approche de proximité et une personnalisation de la relation.

La proximité géographique joue ainsi un rôle majeur lorsqu'il s'agit d'atteindre des jeunes sans contact substantiel avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi.



La Mission Locale du Grand Nancy est organisée en réseau de points d'accueil et d'information avec la participation des communes et des associations de proximité :

- 15 points d'accueil sur l'ensemble du territoire de la Mission Locale (7 en QPV) dont 4 antennes installées de façon permanente et 11 permanences.
- La Mission Locale s'appuie également sur les partenaires locaux pour identifier les jeunes en demande d'accompagnement.
- Elle organise des rencontres collectives, des campagnes d'information et de communication, utilise les outils web et les réseaux sociaux prisés par les jeunes.
- Sur notre territoire, la Mission Locale est chargée, avec l'appui de l'Education Nationale et des CIO, de repérer les jeunes sortis du système scolaire et de leur proposer des solutions d'accompagnement sur un parcours d'insertion.
- La remobilisation passe par : le travail sur la confiance et l'estime de soi, des consultations psychologiques, l'accès aux droits, la levée des freins sociaux (logement, santé, mobilité, ...).

5 600 jeunes ont été accueillis en 2024.

Les jeunes sous main de justice

Avec le soutien du ministère de la justice, la Mission Locale du Grand Nancy assure le suivi de jeunes « sous main de justice », qu'ils soient en milieu ouvert ou en milieu fermé. Elle organise des actions « d'aller-vers » dans les établissements pénitentiaires.

En 2024, 413 jeunes âgés de 16 à 25 ans (312 en 2023), dont 54 femmes et 359 hommes, ont été accompagnés par la Mission Locale. 44 Jeunes relèvent du milieu fermé (36 en 2023), majoritairement des hommes puisqu'on retrouve seulement 2 femmes. 160 jeunes sont nouvellement entrés dans le cadre de cet accompagnement spécifique en 2024, ils étaient 83 dans ce cas de figure en 2023.



Travailler sur le projet professionnel et l'orientation

Les missions locales restent les structures de référence "premier accueil" pour les jeunes sortant du système scolaire. Ces jeunes, en proie à de multiples difficultés, arrivent, en général, sans idées de projets professionnels et avec le rejet de tout ce qui touche à la formation et qualification.

Plus de 70 % des jeunes arrivent à la Mission Locale avec très peu de connaissances, voire absence totale de connaissances, sur leurs projections en termes d'emploi et d'avenir professionnel. Dépourvus de réseaux et d'information sur le sujet, ils sont peu autonomes. Dans ce cas, un certain nombre d'étapes doivent être mises en place pour chaque jeune : s'interroger sur ses intérêts, sur ses capacités, ses compétences, son besoin de se former...

C'est ce que propose la Mission Locale du Grand Nancy :

- Identifier les compétences personnelles et humaines ;
- Reprendre confiance en soi et identifier les attentes du jeune ;
- Découvrir les métiers et les entreprises, diversifier les choix ;
- Avoir les informations nécessaires à la réalisation de leur projet ;
- Organiser les étapes du parcours à suivre (formation – emploi) ;
- Valider un projet en entreprise via des conventions de stage PMSMP.

492
IMMERSIONS EN
ENTREPRISE

Un atelier de travail sur l'orientation comprend 4 phases sous forme de modules :

- Phase 1 : Émergence de projet, diagnostic, connaissance de soi, savoir-être, savoir-faire, priorités et centres d'intérêts personnels et professionnels (mobilisation des outils de diagnostic et d'orientation spécifiques, évaluation de niveaux, enquêtes métiers, travail sur les questions annexes comme la mobilité, santé, TRE...) ;
- Phase 2 : Élaboration de projet, formalisation en accord avec le jeune du plan d'actions, levée des freins repérés en phase 1 ;
- Phase 3 : Consolidation et validation par une confrontation des caractéristiques personnelles aux pistes envisagées dans un environnement de travail (immersions et évaluation des mises en situation), mobilisation de l'outil PMSMP ;
- Phase 4 : Bilan final et préconisations au conseiller référent pour la reprise de l'accompagnement.

Faciliter l'accès à la formation

En France, 7,6 % des 18-24 ans (9,2% pour les hommes et 6% pour les femmes) sont des sortants précoce du système scolaire (contre 8,0 % en 2020). Ils ne sont ni en études ni en formation, et ils ont un faible niveau de diplôme (aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges).

La majorité des jeunes qui s'adressent à la Mission Locale sont dans ce cas de figure. Outre leur bas niveau de qualification, plusieurs autres facteurs viennent aggraver la difficulté à réenclencher un parcours de formation :

- les statuts normatifs des dispositifs de formation ;
- la faible capacité à mobiliser les compétences nécessaires des jeunes ;
- le déficit d'assises familiales favorables et habituées aux mécanismes de la formation.

Compte tenu du marché de l'emploi centré sur la qualification et la formation, la Mission Locale œuvre au quotidien pour inciter et convaincre les jeunes de la nécessité de se former dans des secteurs porteurs. Des ateliers et informations collectives, par le biais de l'Espace métiers, du comptoir de l'AFPA, de l'Ecole de la 2ème Chance viennent appuyer le travail mené dans le cadre des entretiens individuels. Avec cela, le territoire est doté d'un appareil de formation très dense et bien diversifié. Malgré cet environnement favorable, les jeunes ne sont pas toujours enclins à accepter les propositions de formation. Sortis du système scolaire, ils assimilent spontanément la formation à un parcours scolaire classique.

En 2024, parmi les 484 entrées en formation, 57% concernent les jeunes hommes.

484
ENTRÉES EN FORMATION



ACCOMPAGNER LES JEUNES

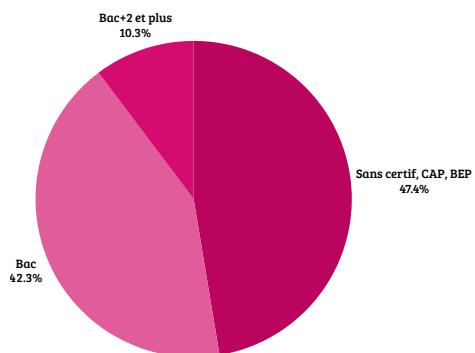
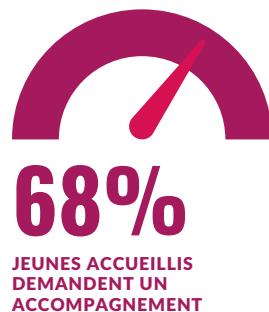
Tous les ans, la ML accueille environ 6 000 jeunes.

En 2024, 5 850 ont bénéficié d'un service de la ML, dont 3 996 ont eu un accompagnement, dont le contrat engagement jeunes, le PACEA, le parcours de co-traitance avec France Travail, dans le cadre de la convention de suivi des jeunes bénéficiaires du RSA – avec le CD 54.

Parmi les jeunes accompagnés, 878 habitent un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Les jeunes QPV représentent 22% alors que l'ensemble des habitants QPV représente 13% des habitants de la Métropole et 12% de l'ensemble des habitants du territoire couvert par la Mission Locale.

Plus de 46% des jeunes ont entre 18-21 ans, 42% ont entre 22 et 25 ans. Parmi ces jeunes de 22 à 25 ans, on retrouve, même s'ils ne sont pas très nombreux, les décrocheurs du supérieur qui est un vrai sujet sur notre territoire du fait de la présence d'un appareil de formation très dense.



Les jeunes ayant le CAP tout au plus représentent plus 47 % du nombre total des jeunes.

On note, par ailleurs, un nombre significatif de jeunes avec un niveau du supérieur, plus de 10,3% des jeunes accompagnés. Les jeunes du supérieur représentaient 4% en 2019, en constante augmentation depuis.

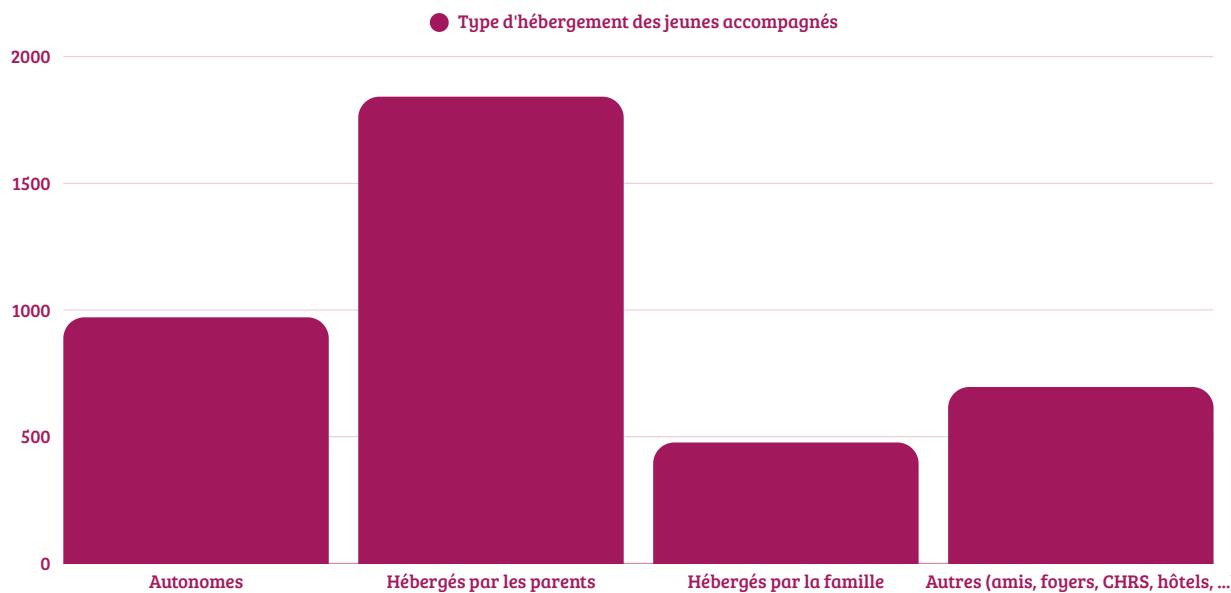
Pour une partie des jeunes, à la situation de l'environnement économique local peu favorable, s'ajoutent d'autres facteurs qui compliquent encore plus leur accès à l'emploi :

- la faible attractivité de certaines filières professionnelles, qui contribue à une polarisation aux deux extrémités sur marchés de l'emploi : plus de 60% des jeunes accueillis à la Mission Locale font un pré-choix d'orientation spontané dans quelques familles de métiers seulement : métiers de la vente, de l'administration, de la restauration ;
- la tension entre les attentes de la société vis-à-vis des jeunes en termes d'autonomie (pour l'accès au logement, à l'exigence de mobilité géographique et professionnelle, à la santé, à la citoyenneté active, ...) et les faibles moyens dont ils disposent, même en tant que jeunes salariés, pour y parvenir ;
- les inégalités d'accès à l'emploi par les jeunes : en fonction du milieu social, du territoire de résidence, de certains préjugés d'exclusion ;
- l'allongement des périodes d'attente des sortants de formation avant l'accès à l'emploi.

Dans le cadre de ses missions de service public inscrites notamment dans le code du travail et le code de l'Éducation, la Mission Locale met en œuvre le droit à l'accompagnement (Contrat Engagement jeunes, RSA, PACEA – Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie...), le droit à l'orientation (travail du projet professionnel) et le droit à la formation tout au long de la vie. Elle permet ainsi à chaque jeune de se former ou de se qualifier, d'obtenir des aides financières (État, Métropole – Fonds d'Aide aux Jeunes) et de trouver des solutions dans le cadre de sa vie sociale : accès aux droits, logement, santé, soins, déplacements - mobilité, citoyenneté, démarches administratives. L'accompagnement proposé par la Mission Locale est individualisé, intensif et global. L'approche globale repose sur une dynamique alliant la préparation du jeune sur le plan des capacités et compétences et la dimension personnelle du jeune sur le plan social. Tout en maintenant le principe de l'approche globale, la Mission Locale a développé des « expertises » transversales sur le logement, la santé, la formation, le lien à l'entreprise, le parrainage, l'alternance, ...

En 2024, 3 991 jeunes, dont 858 jeunes habitent en QPV, ont bénéficié d'un accompagnement renforcé avec un diagnostic d'entrée approfondi, un suivi dans le parcours et des contacts réguliers. 93% de ces jeunes accompagnés habitent l'une des communes de la Métropole, 7% le territoire de la Communauté de Communes du Pays du Sel et Vermois. 5,4% des jeunes accompagnés sont bénéficiaires ou ayant droit au RSA (209 jeunes), 4,8% mineurs, 3,5% reconnus travailleurs handicapés (137 jeunes), 3,5% célibataires avec enfants (135 jeunes).





Hébergement des jeunes

46% des jeunes sont hébergés par leurs parents
 11% par des proches
 17% par Autre (amis, foyer, CHRS, Hôtel...) ou sans logement

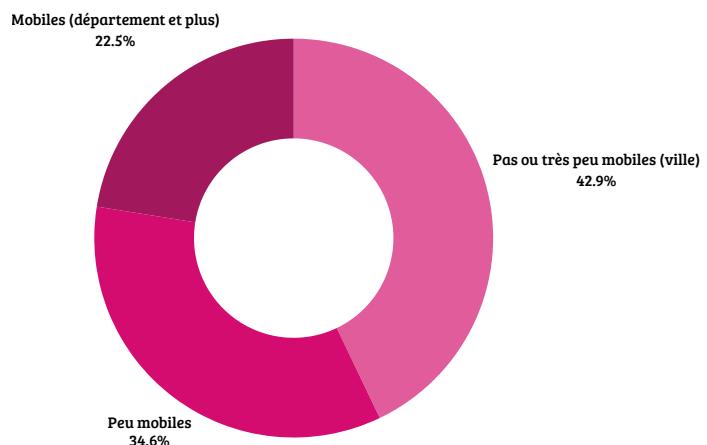
SEULS
24,32%
 DES JEUNES ACCOMPAGNÉS
 SONT EN LOGEMENT AUTONOME

Mobilité des jeunes accompagnés

81,5% des jeunes utilisent les transports en commun comme moyen de mobilité, 13% l'automobile, 2,8% le vélo ou la moto et 2,6% se déplacent à pied.

Plusieurs facteurs peuvent constituer des freins à la mobilité : absence de véhicule, absence de permis, des freins psychologiques, culturels et d'autres freins liés à des choix assumés par les jeunes.

80% de jeunes sont sans permis, 77,5 % des jeunes sont très peu, peu ou pas mobiles.



Santé des jeunes accompagnés

Plus de 900 jeunes ont bénéficié d'un acte portant sur la santé. Avant 2019, nous n'avions que très rarement des demandes portant sur les questions psychologiques ou psychiatriques. En 2024, nous avons organisé 235 rendez-vous d'entretien avec un professionnel psychologue.

Un accompagnement très intensif : le Contrat Engagement jeunes

Le CEJ est un accompagnement personnalisé et intensif. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (29 ans pour les jeunes avec une reconnaissance Travailleur Handicapé) n'étant ni en emploi, ni en formation, ni scolarisé et étant prêt à s'investir dans un parcours intensif. Son objectif est de permettre aux jeunes de trouver un emploi durable (CDD + de 6 mois, CDI, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, ...). Les jeunes en CEJ s'engagent à réaliser un minimum de 15 heures d'activités hebdomadaires. En contrepartie de leur assiduité, une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 528 € leur est allouée. Cette allocation leur permet de lever certains freins à l'emploi (logement, mobilité, santé). Les contrats sont établis essentiellement pour une durée de 6 mois avec la possibilité de renouveler jusqu'à 18 mois en fonction de l'assiduité et des besoins du jeune.

Organisation locale adaptée aux particularités des jeunes

Au début d'année 2024, le dispositif CEJ était organisé autour d'une logique de groupes. Après une information collective, les jeunes signaient leur contrat s'ils se sentaient prêts à s'engager. Chaque mois, quatre groupes de 12 jeunes démarraient un parcours collectif de 4 semaines (4 à 5 ateliers hebdomadaires) axé sur la remobilisation : santé, budget, techniques de recherche d'emploi, formations, et découverte des métiers de l'IAE.

À l'issue de cette phase, un accompagnement hebdomadaire individualisé était mis en place. Les contrats étaient signés pour 6 mois, renouvelables selon l'assiduité et l'évolution du jeune.

Ce fonctionnement, bien qu'encadré, engendrait un délai d'attente important entre la signature du contrat et le démarrage effectif du parcours (jusqu'à 3 semaines), ce qui pouvait freiner l'engagement initial. Une équipe dédiée de conseillers CEJ avait la charge de l'organisation des ateliers collectifs et assurait également le rôle de référent unique pour chaque cohorte.

En mars 2024, une réorganisation a été mise en œuvre pour mieux répondre aux besoins des jeunes et fluidifier l'entrée dans le parcours. Le fonctionnement en cohortes a été abandonné au profit d'un accompagnement individualisé et modulable. Dès la prescription CEJ, un diagnostic est réalisé conjointement avec le jeune afin de définir des objectifs adaptés. Celui-ci signe la prescription, marquant ainsi son engagement et sa validation des étapes à suivre. Le Contrat d'Engagement Jeune peut être signé à l'issue d'une information collective. Le jeune s'engage ensuite à participer à 2 ateliers par semaine, choisis en fonction de ses besoins via l'application CEJ ou avec son conseiller. Un suivi hebdomadaire est systématiquement assuré.

Les contrats restent signés pour 6 mois, avec possibilité de renouvellement selon l'investissement du jeune.

Cette nouvelle organisation permet une entrée plus rapide dans le parcours, un meilleur ajustement aux besoins individuels et une plus grande réactivité dans l'accompagnement.



© Mission Locale du Grand Nancy





© Mission Locale du Grand Nancy



© Mission Locale du Grand Nancy

Quelques chiffres

Objectif 2024 à atteindre : 783 entrées en CEJ

Entrées réalisées : 783 jeunes entrés dont 24,1 % de jeunes QPV

Parmi ces 783 jeunes:

- 48 % de femmes
- 2 % de mineurs
- 19 % ont une problématique de logement
- 18 % sont sans diplôme
- 48,5 % ont un niveau au moins égal au bac



“J'ai commencé mon parcours à l'université en STAPS, mais mon rêve de devenir hôtesse de l'air était présent depuis plusieurs années. Je me suis donnée les moyens de monter mon projet. Mon conseiller a été à l'écoute de mes attentes, m'a toujours soutenue et encouragée à pouvoir le réaliser. Il m'a aidée à chaque étape des démarches, m'a conseillée et aidée à monter une demande de financement auprès de ma région pour la formation de mes rêves. La réponse fut positive, pour mon plus grand bonheur. C'est très enrichissant de pouvoir croire en ses rêves et qu'ils puissent se réaliser car dans la vie “tout est possible à qui rêve, ose, travaille et n'abandonne jamais”.

Maena, 19 ans, est aujourd'hui en formation d'hôtesse de l'air.

Sorties positives

- 23 % sur un CDI ou un CDD > = 6 mois
- 6,6 % sur un CDD < 6 mois
- 7,1 % sur une formation

36,7 %
SORTIES POSITIVES

Le contrat d'engagement – jeunes en rupture (CEJ – JR)

En plus du CEJ classique, l'État a mis en place un CEJ, appelé Contrat Engagement jeunes – jeunes en rupture (CEJ – JR) qui cible les jeunes les plus fragiles (sans revenu et éloignés, voire inconnus du service public de l'emploi). Ce dispositif est mis en œuvre, localement, par l'association Jeunes et Cité et la Mission Locale, et a pour ambition de repérer, remobiliser et accompagner de manière globale et intensive les jeunes. Après le repérage et la mise en relation, le co-accompagnement se met en place avec un diagnostic partagé (tripartite : conseiller de la Mission Locale / éducateur / jeune) et la mise en place d'un plan d'action avec trois volets principaux : le logement, la santé et la mobilité. Les questions relatives à l'insertion professionnelle et le suivi administratif sont assurés par la Mission Locale. Au même titre que les jeunes bénéficiaires du CEJ classique, ceux bénéficiaires du CEJ-JR sont en devoir de remplir leurs obligations et perçoivent également une allocation allant jusqu'à 561 €.

Sur 2 années d'exercice (2023 et 2024), 62 jeunes de la Métropole du Grand Nancy ont été identifiés "en rupture" par l'opérateur Jeunes et Cité et ont été accompagnés dans le cadre du CEJ-JR.



Rapprocher les jeunes et le monde économique

Selon une enquête IPSOS de juin 2024, 7 dirigeants d'entreprise sur 10 déclarent qu'il est difficile d'identifier les aspirations professionnelles des jeunes de moins de 30 ans. Ils sont également près de la moitié (49%) à juger difficile de faire évoluer ces jeunes dans le monde de l'entreprise. En effet, pour les dirigeants d'entreprises, les jeunes ont un rapport différent au travail : les dirigeants estiment que les moins de 30 ans sont moins investis que leurs aînés au travail (57% le pensent), moins fidèles à l'entreprise (72%) et moins respectueux de la hiérarchie (53%).

Ces incompréhensions intergénérationnelles génèrent des tensions sur le marché de l'emploi ; des recruteurs ne trouvent pas de candidats et des jeunes ne trouvent pas d'emploi ; les fameuses offres non pourvues !

Comment agir sur les attentes des employeurs, sur leurs méthodes et culture de recrutement pour les aider à mieux appréhender objectivement les capacités et les compétences, comprendre les aspirations des nouvelles générations ?

Afin de faciliter les relations entre les jeunes et les employeurs et multiplier les opportunités d'accès à l'emploi, la Mission Locale du Grand Nancy a développé des services aux entreprises permettant de mieux connaître et répondre efficacement à leurs besoins en recrutement (équipe entreprises). Dans le cadre de cette « équipe entreprises », la Mission Locale analyse leurs besoins en recrutement, définit des profils de postes, identifie des candidats potentiels et propose une présélection de candidats. Elle propose également des conseils et informations sur les aides à l'emploi, les mesures pour les jeunes (Contrat Unique d'Insertion – Contrat Emploi Compétences, Contrat Initiative Emploi, Contrats en alternance...).

253 nouvelles entreprises ont été contactées par l'équipe entreprises de la Mission Locale, 240 offres collectées dont 90% ont été satisfaites.



Développement de l'apprentissage

Considérée à bien des égards comme une voie idéale vers l'emploi, l'alternance permet aux jeunes d'acquérir à la fois une qualification, une expérience professionnelle, une rémunération et elle permet au final une insertion professionnelle plus rapide, puisque les 2/3 des alternants sont embauchés à l'issue de leur formation.

Sur la Métropole du Grand Nancy, le nombre d'apprentis est estimé à environ 4 500 en 2024 répartis dans les différentes filières :

- Industrie : environ 25 % des apprentis dans la métropole sont formés dans des secteurs liés à l'industrie (ex. : métallurgie, mécanique) ;
- Commerce et distribution : 20 % des apprentis ;
- BTP : environ 15 % des apprentis ;
- Services : les métiers des services (hôtellerie, restauration, tourisme, services à la personne) attirent une proportion importante d'apprentis, environ 30 % des apprentis.

Pour mieux faire connaître l'apprentissage, accompagner les jeunes et mobiliser les employeurs, la Mission Locale a mis en place, depuis 2023, un plan de promotion et de développement de l'alternance. En 2024, plusieurs actions ont été mises en place :

- Des rencontres-métiers ou sessions de recrutement avec un volet apprentissage : 66 sessions ont été organisées en 2024 ;
- Des actions de promotion des métiers très variées : informations métiers par les CFA ou par des entreprises dans l'espace métiers ;
- Organisation d'une semaine autour de la découverte des métiers en tension ;
- Préparation des jeunes : mise en place d'un vivier de jeunes sensibilisés, préparés pour la recherche et l'accès à l'apprentissage ;
- Un réseau de parrains et marraines : proposer à tous les jeunes un accompagnement par un parrain/marraine connaissant les codes de l'entreprises.

Création d'un atelier "BoostAlternance" pour motiver et les préparer les jeunes qui hésitent ou qui ont peu d'information sur la voie de l'alternance

- 105 jeunes ont été intégrés à l'accompagnement renforcé en 2024 ;
- 32 jeunes sont issus de Quartier Prioritaire de la Ville.
- 49 jeunes étaient bénéficiaires du Contrat d'engagement Jeune au moment de leur entrée dans le programme.
- 5 jeunes ont une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.
- 59 jeunes sont des femmes, 46 des hommes.

En 2024, 409 postes proposés, 216 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage, en tout 394 jeunes ont été suivis dans l'emploi en alternance.

Le parrainage

Le parrainage est un soutien proposé aux jeunes et exercé par des bénévoles actifs ou retraités.

Les parrains et les marraines ont pour vocation d'ouvrir aux jeunes de nouvelles perspectives. Présenter le monde de l'entreprise, écouter et conseiller le jeune en fonction de ses ambitions, l'aider dans la préparation de son projet professionnel, entreprendre avec lui un travail de préparation d'accès à l'emploi et lui ouvrir son carnet d'adresses afin de lui offrir de nouvelles opportunités.

Les besoins et demandes des jeunes concernent essentiellement le parrainage individuel avec des parrains en activité pour leur capacité à mobiliser leurs relais et « carnets d'adresses ».

102 jeunes ont été parrainés par 21 parrains et marraines en retraite ou encore en activité.

1 jeune – 1 Elu, une autre forme de parrainage

Afin de favoriser la participation de la jeunesse grand-nancéienne à la vie de leur cité et de les inscrire davantage dans une démarche citoyenne et engagée, la Mission Locale donne la possibilité aux jeunes de participer à divers évènements du territoire. Les jeunes sont systématiquement accompagnés par un élu, membre de la gouvernance de l'association qui s'engage à participer à l'épanouissement des jeunes citoyens en tant qu'acteur de leur propre territoire.

Le 6 Décembre 2024, 4 jeunes ont pu accompagner le président de la Mission Locale pour participer au 3ème volet du Séminaire des Parties Prenantes (instance territoriale consultative associant une diversité de membres de la société civile).

Cette 1^{ère} participation a donné l'opportunité aux jeunes de donner leur vision et de contribuer aux débats publics sur le thème de la « bascule démocratique »

JOBBAR, ou comment recruter autrement

Un évènement pour recruter autrement sous forme de Job Dating dans un quartier prioritaire de la ville, organisé par le service entreprise de la Mission Locale et ses partenaires AKTO Grand Est et France Travail.

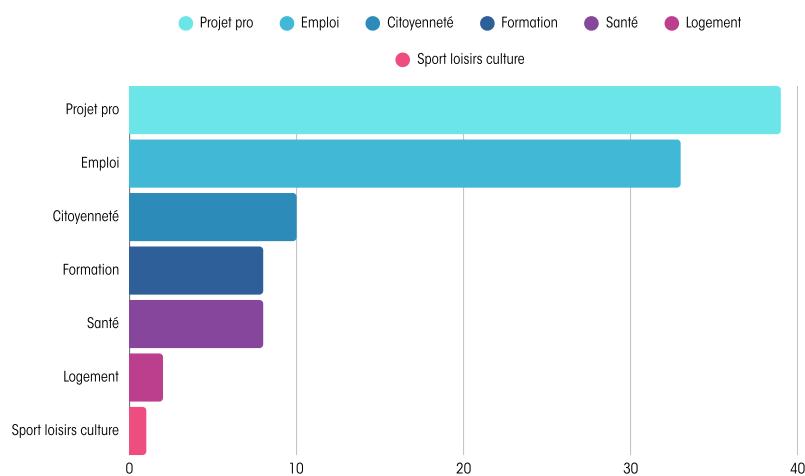
Une formule originale permettant sur une durée de 2 heures de réunir autour d'un verre, des entreprises (du réseau d'Akto Grand Est) qui recrutent et des jeunes en recherche d'emploi. JOBBAR est une rencontre placée sous le signe de la convivialité, grâce à la participation et à la démonstration des savoirs faire des apprentis « Barman » de l'EESC-CCI Formation servant aux participants des cocktails sans alcools et des amuse-bouche.

Organisé à Vandoeuvre en décembre 2024, 58 jeunes ont rencontré 14 entreprises avec plus de 20 projets de recrutements.



LES SOLUTIONS EMPLOI APPORTÉES AUX JEUNES

Propositions faites aux jeunes accompagnés en %



Propositions

En 2024, les équipes de la Mission Locale ont fait 41 000 propositions aux jeunes accompagnés dont :

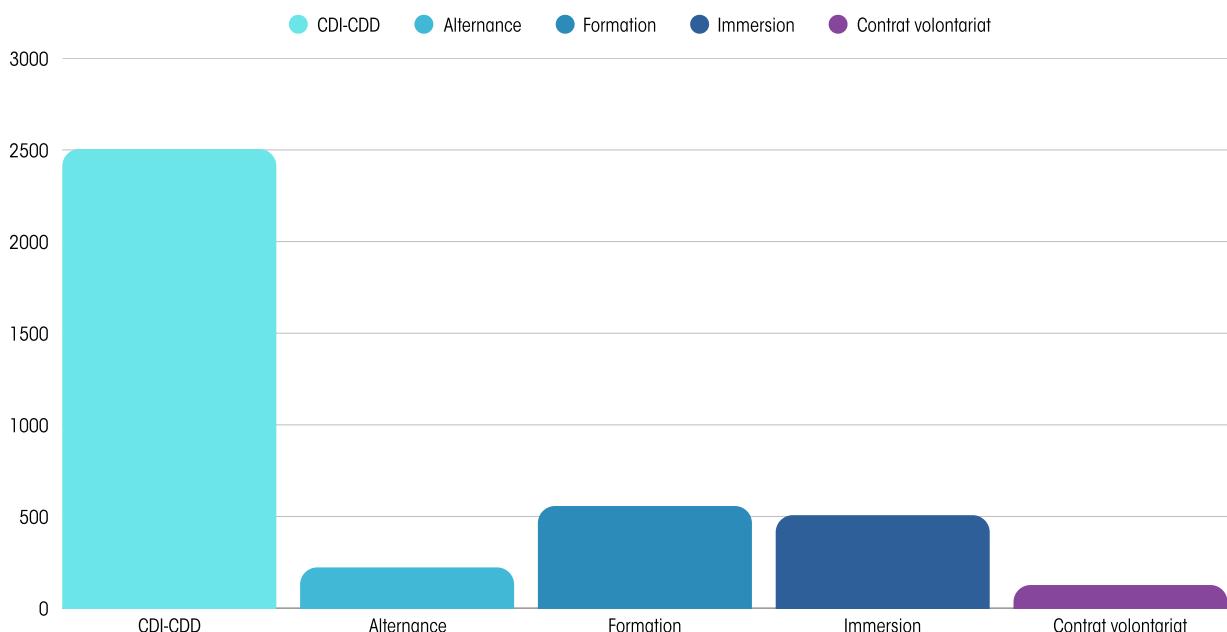
- 16 183 pour les projets professionnels
- 13 444 propositions concernant l'emploi
- 3 231 formations
- 3 035 pour la santé
- 4 350 sur la citoyenneté
- 540 pour le logement
- 193 pour les loisirs, sport et culture

Accès à l'emploi et la formation

2 505 embauches ont été réalisées pour 1 302 jeunes.

On note un recul de l'offre d'emploi sur le territoire en 2023 par rapport à 2022. Globalement l'accès des jeunes à l'emploi est plus important chez les jeunes hommes que chez les jeunes filles. On note également la multiplication de contrats courts ; la part des CDD de moins de 6 mois est de 48 % des contrats signés. Cela traduit la situation particulièrement précaire des jeunes à leur entrée dans la vie active. Cette précarité se répercute sur leurs conditions de vie, en particulier l'accès au logement, aux moyens de mobilité, sur leur capacité à se projeter dans l'avenir (obtenir un prêt, ...), à réaliser des projets, exercer des activités régulières (loisirs, engagements associatifs, pratiques culturelles, etc.).

507 immersions en entreprises ont été réalisées pour 352 jeunes.

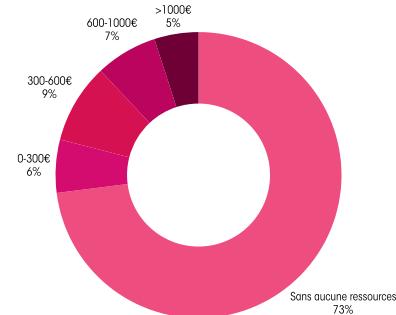


LEVER LES FREINS À L'EMPLOI

Ressources des jeunes

En France, le taux de pauvreté des jeunes de 18 à 29 ans est de 10% alors qu'il est de 8% sur l'ensemble de la population.

Parmi les jeunes accueillis à la Mission Locale, 73% sont sans aucune ressource, 6% avec des ressources inférieures à 300€ par mois et 9% entre 300 et 600€ par mois.



Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Le Fonds d'aide aux jeunes, créé en 1989, est une aide financière individuelle ou collective, versée le plus souvent à titre subsidiaire, lorsque les autres dispositifs existants ne peuvent être mobilisés, pour soutenir les jeunes dans leur insertion.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes est piloté par la Métropole du Grand Nancy pour les jeunes de la Métropole et par le Conseil départemental pour les jeunes des Pays du Sel et du Vermois. La Mission Locale du Grand Nancy instruit les dossiers et en assure la gestion. Les demandes peuvent être faites par l'ensemble des travailleurs sociaux du territoire, mais également, et c'est souvent le cas, par les conseillers de la Mission Locale.

Le FAJ s'adresse aux jeunes qui rencontrent des difficultés financières et qui remplissent certaines conditions :

- Avoir entre 16 et 25 ans ;
- Être en démarche de recherche d'emploi ou de formation ;
- Être de nationalité française ou être étranger en situation régulière ;
- Résider sur une commune de la Métropole ou sur le territoire des Pays du Sel et du Vermois ;
- Avoir peu ou pas de ressources ;
- Être sorti du système scolaire.

En 2024, les aides individuelles ont représenté un peu plus de 107 500 € pour 118 jeunes.

Le FAJ a aussi été mobilisé pour des actions collectives sur le territoire. Sur la mobilité, la mission locale a mobilisé le FAJ afin de donner à des jeunes sans ressources des Pass bus leur permettant de se déplacer pour leurs démarches d'insertion.

Sur l'emploi et la remobilisation du public, un « chantier jeunes » a été organisé sur la plage des 2 Rives avec un financement du FAJ d'un montant de 50 750 €. Il a permis à 68 jeunes dont 44% issus des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, 63% de jeunes hommes et 37% de jeunes femmes. 4 482 heures de travail rémunérées ont été réalisées. Ce chantier a permis aux jeunes d'avoir une première expérience salariale sur une période de 3 semaines et d'être remobilisés sur leurs projets d'insertion.

La santé des jeunes

Les jeunes cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité au niveau de la santé : couverture sociale insuffisante, faible niveau d'information, accumulation d'événements de vie difficiles et isolement social.

La Mission Locale du Grand Nancy met en place des actions qui portent principalement sur les thématiques des addictions, des rythmes de vie (alimentation, sport et sommeil), de l'estime de soi et de la santé mentale, et enfin de l'hygiène.

Pour informer et sensibiliser les jeunes, la Mission Locale a mis en place :

- 31 ateliers centrés sur l'accès aux droits qui ont touché 221 jeunes dont 31% de jeunes résidants en QPV .
- 32 ateliers portant sur les addictions pour 194 jeunes : (pratiques, fake news quant à l'utilisation de certaines substances, les effets, ...).
- Une action sur l'audition "Mes oreilles, j'y tiens. Et toi ?" : sensibiliser au fonctionnement des oreilles et de son capital audition. Les jeunes pour qui un problème d'audition a été détecté ont pu bénéficier d'un dépistage et d'un RDV au CHU de Brabois avec un ORL. 33 jeunes ont bénéficié de cette action.
- 13 ateliers animés par "les ambassadeurs en santé mentale" : avec comme objectifs de réduire la stigmatisation en santé mentale, favoriser le repérage des jeunes en souffrance psychique et de les orienter vers des parcours de soins. 76 jeunes ont participé à ces ateliers (47 jeunes femmes, 29 jeunes garçons).
- 6 ateliers d'échange avec un médecin, une infirmière sur l'éducation à la santé : sexualité, diabète, obésité et addictions. 41 jeunes étaient présents à ces ateliers.
- 13 ateliers "Précariété menstruelle" ont été organisés pour 100 jeunes femmes.
- Une journée sur le surpoids et le diabète : dépistage du diabète, ateliers ludiques en nutrition, et échanges patients-médecins évoquant le vécu avec la maladie.

Dans le domaine des soins :

- 25 sessions de bilan de santé pour 126 jeunes dont 25% de jeunes vivant en QPV.
- Mise en place d'une permanence avec deux psychologues cliniciens 2 fois par semaine pour rencontrer des jeunes avec un mal-être psychologique. 235 consultations ont eu lieu pour 62 jeunes (40 filles, 22 garçons).
- Organisation d'un mois sans Tabac en partenariat avec la CPAM avec la participation de 30 jeunes.
- Distribution de kit d'hygiène pour 128 jeunes.





© Mission Locale du Grand Nancy

Innove ton talent

Innove ton talent est action avec une nouvelle approche de remobilisation des jeunes par le biais des nouvelles technologies qui a pour objectifs :

- Valoriser le parcours du jeune en lui proposant d'intervenir sur du matériel ludique pour développer ses compétences de savoir-être ;
- Mettre les nouvelles technologies au service de l'insertion durable en ouvrant des portes vers l'employabilité ;
- Coconstruire un parcours innovant préparant l'entrée du jeune en entreprise en travaillant sur les codes de l'entreprise et les softs skills ;
- Permettre aux jeunes de collaborer sur un projet innovant et de découvrir les outils numériques tout en développant leur créativité et curiosité ;
- Gagner en confiance en soi et en estime de soi.

12 jeunes ont participé à cette action à raison de 35 heures par semaine pendant 2 semaines.

5 sujets ont été traités:

- Découverte de la robotique ;
- Utilisation des outils numériques et de la robotique ;
- Intelligence artificielle et robotique ;
- Codage et soft skills ;
- Résolution de problèmes.

En complément, des entreprises sont intervenues ou ont accueillis les jeunes pour leur faire découvrir les métiers concernés.



© Mission Locale du Grand Nancy

Loi pour le plein emploi

Ce qui a changé pour la Mission Locale :

- Les Missions Locales, bien identifiées des jeunes et du grand public, conservent leur nom et leurs compétences actuelles, notamment en tant que membre du Service Public de l'Emploi et du Service Public de l'Orientation.
- Leurs compétences d'accueil, d'information, d'accès aux droits, d'orientation et d'accompagnement vers la formation ou vers l'emploi des 16-25 ans sont confortées, ainsi que leur rôle dans le cadre de l'obligation de formation.
- L'inscription obligatoire pour les jeunes en parcours contractualisé auprès de France Travail ne remet pas en question l'accompagnement des jeunes d'ores et déjà suivis par les Missions Locales.
- Les Missions Locales continueront à accompagner des jeunes qui ne sont pas inscrits auprès de France Travail.
- Les Missions Locales continuent d'utiliser le Système d'information I-Milo en attendant la mise en oeuvre progressive du futur SI partagé. Les Missions Locales conservent une relation de proximité directe avec les entreprises bien en amont du recrutement, à toutes les étapes du parcours des jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Ce qui a changé pour les jeunes accompagnés par la Mission Locale depuis 1er janvier 2025

- L'inscription obligatoire sur la liste des demandeurs d'emploi pour les jeunes en parcours contractualisé PACEA et CEJ.
- L'inscription automatique des jeunes en CEJ ou en PACEA à partir d'I-Milo sans démarche à effectuer de la part du jeune.
- L'orientation sur la base de critères concertés entre acteurs du Réseau pour l'Emploi.
- Un nouveau cadre de contractualisation entre les demandeurs d'emploi et France Travail pour l'inscription à France Travail dénommé « contrat d'engagement » qui ne remet pas en cause le PACEA et le CEJ.
- Actualisation automatique pour les jeunes accompagnés par les Missions Locales.

MISSION LOCALE DU GRAND NANCY

88 Avenue du XX^{ème} Corps - 54000 NANCY - 03 83 22 24 00 - ml@mde-nancy.org
www.mde-ml-grand-nancy.org

